d'un instrument contondant et d'un instrument tranchant.

Le cadavre était hideux à voir, sur huit blessures reçues par la victime, six sont à la nnque, profondes et rapprochées.

Une blessure épouvantable partage le menton en deux parties dans le sens de la largeur; une autre blessure a divisé le nez. les maxilaires sont broyées et plusieurs dents sont déchaussées.

M. du Liscouët, juge d'instruction accompagné de son greffier, s'est rendu hier matin à Marcq et a ouvert une enquête sur cet horrible assassinat.

La famille Loridan se compose de 7 enfants. Louise était l'aînée.

La mère est alitée ; on a des craintes pour elle.

Concerts et Spectacles

Au Cirque Européen. — Grand succès pour l'avant-dernière représentation. La sympathique directrice a monté, avec une maëstria et une correction parfaites, un superbe cheval arabe : couronnes et bouquets ont été offerts à Mme Lenka, au milieu des applaudissements du public. Un charmant bouquet a été également présenté à Mlle Madeleine Whiteley, après l'original numéro intitulé : « Mélomanie musicale ». — Comme nous l'avons annoncé, la clôture irrévocable du cirque a lieu aujourd'hui soir, jeudi. Elle sera précédée, à trois heures de l'après-midi, d'une matinée enfantine. Nul doute qu'il y ait foule à ces deux dernières représentations.

Tourcoing. — *L'Ouverture des Concerts d'Été.* — La Musique Municipale exécutera sur la Place Thiers, le jeudi, 7 mai 1891, à cinq heures du soir, les morceaux ci-après :

1. Allegro militaire, XXX; 2. *Colombine*, Menuet, L. L. Delahaye; 3. *Le Cid*, entr'acte et airs de ballet, Massenet; 4. *Amour discret*, gavotte, Joh. Resch; 5. *Military Jest*, ouverture, James Watersou; 6. Polka militaire, XXX. Des chaises seront à la disposition du public.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 6 mai

Présidence de M. Hedde, vice-président

Les cigarettes à la main. — Le Tribunal a rendu aujourd'hui son jugement qui acquitte Blanchard et déboute l'administrateur des contributions : il admet donc comme licites la préparation et la vente des cigarettes faites à la main.

Les juges considèrent que dès le moment où le détenteur du tabac a acquitté les droits sur la quantité qui, pour le cas de Blanchard, était inférieure à dix kilogrammes, il ne peut tomber sous le coup de la législation pénale : que ce serait abusif, et ce serait étendre le texte qui doit être appliqué strictement en cette matière, que de vouloir envisager comme se trouvant *en fraude* celui qui ne fait, en somme, qu'utiliser un tabac normalement acheté. Nous croyons savoir que l'administration est disposée à interjeter appel.

Divers vols à Halluin. — Aloys Dochy et sa sœur Marie sont inculpés d'avoir volé l'un, une paire de sabots à M. Devos, l'autre des boucles d'oreille; ils avouent le délit et sont condamnés chacun à quinze jours.

— Un autre jeune homme de dix-sept ans, Alphonse Kegels s'est emparé d'une vis en cuivre dans l'atelier de M. Cyrille Gontier pendant que ce dernier était occupé à travailler. Le plaignant a retrouvé le corps du délit chez un marchand de vieilles ferrailles à qui Kegels l'avait vendu pour cinquante centimes.

— Dimanche dernier, aussi à Halluin M. Vanmienem, habitant au hameau du Colbras coustatait la disparition de sa montre qui n'avait pu être enlevée que par un individu ayant franchi la haie de son jardin. Il découvrit bientôt son voleur : c'était un nommé Edouard Vanhelewyn qui ne méconnait pas le fait, et a raison de ses antécédents se voit infliger une peine de deux mois.

Un triste personnage est un tisserand Alexis Lafère, âgé de cinquante ans, domicilié également à Halluin et qui a tenu une attitude ignoble avec une petite fille de onze ans de la localité. Il encourt une peine de six mois et seize francs d'amende.

La fraude vaut à Jean Rosier, de Waltrelos, un mois et à Bettenof, aussi de Wattrelos, 2 mois, chacun en outre, cinq cents francs d'amende. Me Conforme.

NORD

Les tisseurs du Cambrésis à Paris. — M. Jules Roche a reçu, mercredi, les délégués des fabricants et ouvriers tisseurs du Cambrésis, qui lui ont été présentés par MM. Thellier de Poncheville et Déjardin-Verkinder, députés.

Ils ont entretenu le ministre des intérêts de leur région et de leurs industries.

Dunkerque. — *Un drame au Pont-sans-Pareil.* — Mercredi matin on a retiré du canal près du Pont-sans-Pareil, le cadavre d'une femme et celui d'un enfant. Le séjour dans l'eau des deux cadavres paraît être de courte durée. Les corps ont été reconnus pour être ceux de la femme D... et son enfant. La femme D... habitait le fort Philippe et était mère de six enfants.

Son mari l'a abandonné il y a quelques mois, pour se rendre en Amérique. Depuis cette époque la femme D... était dans une profonde misère et c'est pour cela qu'elle avait résolu d'en finir avec la vie.

— *Bénédiction de la mer.* — Mercredi matin, M. Brousse, doyen de la paroisse St-Eloi, s'est rendu en grande pompe au quai du Leughenaer, où il a procédé à la bénédiction annuelle des flots.

Nécrologie. — On annonce la mort de M. Célestin Fauville, agriculteur, maire de Neuville sur-l'Escaut.

Un incendie à Pont-à-Marcq. — *Un homme brûlé vif.* — Mercredi soir, vers 5 heures, un incendie dont les conséquences ont été épouvantables, a éclaté dans les magasins de M. H. Bacquet, négociant en vins et spiritueux, à Pont-à-Marcq, près Lille.

Les ouvriers entraient deux pipes d'alcool. La lanterne avec laquelle ils s'éclairaient se brise soudain à la suite d'un choc contre une barrique; la bougie enflammée tombe dans un récipient rempli d'alcool qui prend feu immédiatement.

L'incendie atteint bientôt des proportions considérables et M. Bacquet appelle au secours. Deux voisins dévoués, M. Alexandre Dubois fils, négociant en graines de betteraves, et M. Flinois, cabaretier, accourent à ces appel et se mettent en devoir de rouler au dehors les deux pipes d'alcool qu'on vient d'entrer dans les magasins.

L'opération réussit parfaitement pour la première : on s'apprêtait à attaquer la seconde, lorsque celle-ci s'effondre et éclate tout à coup. L'alcool se répand en nappes immenses, prend feu et le magasin est bientôt transformé en un vaste lac de flammes; l'affolement est général. Les personnes présentes veulent fuir. A ce moment M. Alexandre Dufois, dont on ne saurait trop louer le généreux dévouement fait malheureusement un faux pas et tombe la face en avant au milieu de l'alcool en flammes.

Le malheureux horriblement brûlé, est mort quelques heures après.

Pendant que l'accident que nous venons de raconter se produisait, les pompiers de Pont-à-Marcq arrivaient sur les lieux du sinistre; la pompe était mise en batterie, et l'on parvenait après d'énergiques efforts, à se rendre maître du fléau destructeur. Les dégâts matériels sont évalués à 6.000 francs. Le magasin a été complétement détruit.

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure
Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE
COUPE ET FAÇON GARANTIES
4963—24223

BELGIQUE

MOUSCRON. — *Conseil communal.* — Voici la suite du compte-rendu de la séance du Conseil communal de mardi soir.

L'ordre du jour appelle l'examen du budget du bureau de bienfaisance pour 1891.

Les premiers articles sont adoptés sans observation.

Le budget porte à 500 francs les honoraires du secrétaire du bureau de bienfaisance.

M. Jules Parmentier fait remarquer que cette somme est trop élevée; jadis, dit-il, le secrétaire ne recevait que 300 francs.

M. le Bourgmestre demande à réservor cette question pour le huis-clos

M. Eugène Delbarre demande qu'on mette désormais en adjudication toutes les fournitures faites au Bureau de Bienfaisance. Ce sera un moyen excellent, ajoute-t-il, de faire des économies.

M. Coppenolle dit que les pauvres se plaignent de ne pas recevoir assez tôt les secours qui leur sont destinés.

M. Marhem, échevin. — Nous mettons le plus de célérité possible, mais, sans argent, que peut-on faire ?

M. le Bourgmestre. — Aussi songeons-nous sérieusement à un emprunt afin de pouvoir remédier à cette fâcheuse situation.

Les pauvres n'auront pas à se plaindre cette année : en effet, le crédit qui, l'an dernier, était de 13.000 francs, a été porté, dans le budget actuel, à 17.000.

M. Marhem. — Et nous payons, en même temps, le déficit.

M. Labarre. — Nos adversaires nous ont mis dans un joli pétrin ! (Rires.)

M. Crombeke, répondant à la demande formulée par M. Delbarre, dit qu'il préfère les bons aux adjudications.

M. Debarre. — Il faut, dans cette question, envisager surtout le coté économique.

M. Crombeke. — La pauvre préfère pouvoir s'adresser où il veut. S'il est mal servi d'un côté, avec les bons, il s'adresse à une autre maison; les adjudications lui ôteraient ce grand avantage, du moins pour le pain, la viande, et en général les denrées. Le système préconisé par M. Delbarre ne devrait s'appliquer qu'aux vêtements, couvertures, etc.

M. Coppenolle. — Dans les grandes villes, les adjudications portent sur tout, même sur les denrées. — Adjudication à Roubaix, le lait battu est mis en adjudication; ainsi,

M. Crombeke. — Les adjudications amènent de mauvaises fournitures.

M. Marhem. — Mais, on pourrait vérifier toutes les fournitures.

M. Coppenolle. — Evidemment, les membres du Bureau de bienfaisance pourraient vérifier la qualité des objets livrés, et accepter ou refuser à volonté.

M. Delbarre. — C'est bien ainsi que je l'entends.

La question est réservée, et le budget du bureau de bienfaisance est adopté.

Vient ensuite l'examen des comptes de la fabrique d'église de Saint-Barthélemy pour 1890, et le budget de la même fabrique pour 1891.

Quatre conseillers qui font partie de la fabrique de l'église Saint-Barthélemy, quittent la salle; ce sont MM. Marhem, J. Parmentier, E. Delbarre et Labarre.

Du fait de ce quadruple départ, le Conseil n'est plus en nombre; les deux questions plus haut indiquées doivent donc être ajournées.

Le dernier point de l'ordre du jour est la formation provisoire du budget communal pour 1891.

M. Dufort, secrétaire, donne lecture des premiers chapitres qui sont adoptés.

A ce moment, se produit un incident : un auditeur, M. Stock, s'avance jusque près de la table du Conseil et demande la parole. Il voudrait qu'il ne fût point permis aux pauvrisseurs de « tenir boutique. »

M. le Bourgmestre lui dit qu'il regrette de ne pouvoir le laisser parler.

M. Stock se retire au milieu de l'hilarité générale.

On arrive au chapitre des travaux publics.

M. Labarre fait remarquer que les sommes prévues ont été augmentées d'une façon sensible.

M. Marhem donne le motif de cette augmentation : à la fin de 1890, la ville a reçu pour 6,000 francs de matériaux, et l'on a mandaté sur 1891.

Le budget des travaux publics a donc été augmenté de 3.000 fr. afin que l'on puisse payer la moitié de cette somme ; le reste sera payé l'année prochaine. C'est là un procédé irrégulier dont nous devons, nous, nouvelle administration, subir les conséquences.

M. Crombecke. — Ce procédé n'est pas nouveau à Mouscron; depuis vingt ans que je suis dans l'administration communale, on a toujours fait cela. M. Marhem, qui a été échevin, ne doit pas l'ignorer.

M. Marhem. — Cela n'empêche pas le procédé d'être irrégulier.

M. Delbarre. — On n'a fait venir tant de matériaux que parce qu'on était à l'approche des élections. Il fallait bien s'attirer les sympathies des électeurs. On a été jusqu'à établir des trottoirs devant des maisons non terminées.

M. Coppenolle. — Effectivement, un peu avant les élections, on a fait tant et plus pour les électeurs du Montaleux; on a fait exécuter beaucoup de travaux pour eux; je ne le regrette pas, mais le but de l'administration d'alors est facile à deviner.

M. Crombeke. — L'administration d'alors ne doit avoir qu'un regret, c'est de n'avoir pas fait davantage ; car il y a des endroits, au Montaleux, qui, l'hiver, sont réellement impraticables.

M. Labarre. — Tout ça ne lui a cependant pas réussi.

Les autres chapitres, et l'ensemble du budget sont adoptés.

Le huis-clos est prononcé. La séance est levée à huit heures.

A la Chambre. — *Séance du 6 mai.* — M. Begerem a déposé un rapport sur la représentation proportionnelle à la commune et le budget de l'intérieur.

M. Pontus a répondu aux critiques formulées contre son département. Il n'y a pas de désaccord entre le cabinet et lui; il a réalisé son programme; les fortifications et la réserve.

Le reste est de l'idéal souhaitable.

M. d'Oultremont critique l'organisation de la réserve.

M. Neujean croit l'armée insuffisante; les fortifications constituent un danger, pa ce que nous n'avons pas 130.000 hommes.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Dimanche 10 mai, concours général sur Chantilly, 200 francs prix d'honneur, organisé par le cercle *Union*, rue Pauvréo à Roubaix. — Poule unique à 50 centimes pour les de 1 et 2 fr., 1 prix par 10. Poules à 3, 5, 10 et 20 fr. 1 prix par 8. Inscription samedi de 3 à 6 heures. Des constateurs seront à la disposition des amateurs qui en feront la demande avant vendredi à midi, le nombre étant très limité prière aux retardataires de se faire inscrire de suite.

— Par suite de la démission d'une société de l'*Union Fédérale*, le concours sur Saint-Just du 10 mai 1891 aura lieu à la société *Les 3 Macots* chez M. Achille Lepers, rue Wagram (Cul-de-Four). Conditions ordinaires.

— La Société des Jeunes Amateurs établie chez M. L. Ledur, estaminet du *Casino*, près de l'église, à Croix, a l'honneur de rappeler à Messieurs les amateurs colombophiles son concours de pigeons voyageurs, par zones, sur Longueau, le dimanche 17 mai 1891 : 30 fr. de prix d'honneur répartis en 6 prix de 5 fr ; il sera décerné un prix de 10 francs à la série de 3 pigeons non désignés. La mise est de 1 fr. 40 par pigeon dont 1 fr. pour prix et 40 c. pour frais. Mise en paulers le samedi de 3 à 7 h. du soir. Dressage sur Longueau le 10 mai, 20 c. par pigeon. Mise en paulers le 9 mai de midi à 7 h. du soir.

DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES MILLE PARFUMS
Préparé par FERRAILLE Aîné
Croix, près Roubaix.
Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23333

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 6 mai.* — Auguste Pollet, rue de Condé. — Lucienne Lecienne Lejeune, rue du Vieil-Abreuvoir. — Jules Kindts, rue de France, 97. — Fernand Olivier, rue de l'Avocat, 6. — Irène Dereeper, rue de Lannoy, 17. — Jean Deswaef, rue Beaurewaert 4. — Pierre et Paul Paret, jumeaux, rue de Ma-Campagne, 26. — Malvina Lorthiois, rue de la Barbe d'Or. — Marta Boutinaux, rue Lacroix, 51. — Germaine Schaubroek, boulevard Gambetta. — Raymond Voeghs, rue du chemin de Fer, 41. — Jean Honoré, rue de l'Epeule. — Jeanne Lefebvre, rue Beaurewaert, 139. Louis Michem, rue des Longues-Haies. — Blanche Vilain, rue Blanchemaille, 91. — François Plaisant, boulevard de Beaurepaire, 182. — *Mariages* — Léon Deleville, 32 ans, tisserand, rue de la Perche, et Marie Vandenspiegel, 20 ans, bobineuse, rue de la Perche. — Albert Cornil, 5 ans, teinturier, rue de Tunis, 48, et Elise Lemaire, 19 ans, sans profession, rue de Lille, 187. — Charles Loibinet, 53 ans, employé du chemin de fer, à Tourcoing, et Clotilde Beuscart, 45 ans, ménagère, rue Pierre-Motte, 11. *Déclarations de décès du 6 mai.* — Philomène Van Peteghem, 3 mois, rue Jacquart. — Henri Brunin, 63 ans, rue du Fresnoy, 37. — Amelie Coustaut, 75 ans, rue des Arts, 61. — Wilhelmine Klompers, 89 ans, Hospice Civil. — Marie Delannoy, 44 ans, dans le canal. — Virginie Canon, 41 ans, rue Pellart prolongée.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 5 mai.* — Fernand Lepers, rue Neuve de la Tossée. — *Du 6.* — Henriette Desmettre, rue de Turenne. — Marguerite Hoornaert, rue Delhaye. — Laure Lecroart, pont de Neuville. — *Mariages.* — Cyrille Deltour, 35 ans, sans profession, et Marie Flipo, 24 ans sans profession. — *Déclarations de décès du 5 mai.* — Clémence Delmulle, 48 ans, sans profession, rue du Moulin-Fagot. — Ernest Decuypère, 15 ans 8 mois, zingueur, rue Etiene Motte. — Léon Castelin, 1 mois 5 jours, rue la Belle-Vue. — Louise Lamond, 4 ans, rue de Roubaix.

ESTAIMPUIS. — *Déclarations de naissances du 1er au 30 avril.* — Sophie Verdonck, hameau de la Blanche-Tête. — Alfred Roussel, à la Place. — Aimée Duchez. — Gabrielle Trentesaux. — *Publications de mariages.* — Jean-Baptiste Defresne, employé de commerce, et Léonie Dassonville. — Aimé Clapuyt, journalier, et Marie Lefebvre, servante. — Henri Dillies, cultivateur à Estaimpuis, et Silvie Delrue, ouvrière, à Wattrelos. — *Mariages* — Jean-Baptiste Defresne, 32 ans, employé de commerce, à Estaimpuis, et Léonie Dassonville, cabaretière à Estaimpuis. — Aimé Clapuyt, 32 ans, journalier, à Estaimpuis, et Marie Lefebvre, 22 ans, servante, à Estaimpuis. — *Déclarations de décès du 1er au 30 avril.* — Séraphine Lampe, 80 ans, au Moulin Masure. — Hortense Verheist, 10 mois, au Hermonpont.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille PETIT-NOIRET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Jeanne-Fernande-Hélène PETIT, décédée à Roubaix, le 7 mai 1891, à l'âge de huit ans et dix mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 10 courant à 4 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, 58, rue du Moulin, *A la Ville d'Amiens.*

Les amis et connaissances de la famille PERSYN-DESMONS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Lévéus-Augustine DESMONS, veuve de M. Jean PERSYN, décédée à Roubaix, le 8 mai 1891, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 10 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu.

Les amis et connaissances de la famille PARENT-DELANNOY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-Joseph PARENT, rentier, trésorier de la Fabrique de l'église, ancien membre du Conseil municipal, président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, veuf de Dame Marcelline-Joseph DELANNOY, décédé à Leers, le 7 mai 1891, dans sa 78e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 11 courant, à 10 heures, en l'église de Leers. — L'assemblée à la maison mortuaire, contour de la Place. — Messieurs les membres de la Fabrique de l'église, à 10 heures. — Prier pour le repos de l'âme de Dame Veuve Henri Parent, membre de la Société Saint-Vincent-de-Paul le même jour, à 7 heures.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saints-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 12 courant, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Pélagie-Hélène HELBAUT, veuve de M. Arnould-Joseph QUIEVY, décédée au mois de mai 1891, à 9 heures, dans sa quatre-vingt-quatrième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le mardi 11 mai 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Stéphanie FLEMAUX, décédée à Roubaix, le 22 avril 1889, dans sa 68e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

DU CHOIX D'UNE COMPAGNE

Le choix d'une compagne, si important pour tous, l'est surtout pour l'ouvrier, et c'est véritablement de lui qu'on peut dire que le jour où il contracte une heureuse union est le plus beau jour de sa vie.

Voici ce que rapporte M. Benjamin Delessert :

« L'influence des femmes sur le bien-être général est immense, et, dans les classes ouvrières surtout, elle est, pour ainsi dire, supérieure à celle des hommes. Donnez à l'ouvrier le plus actif, le plus sobre, une femme qui n'ait ni économie, ni ordre, ni savoir faire; jamais ce ménage ne parviendra à l'aisance ; les gains du mari seront gaspillés ; on vivra au jour le jour ; il n'y aura jamais rien pour l'épargne.

» Donnez à l'ouvrier d'une activité et d'une sobriété ordinaires une femme intelligente, active, économe : elle amènera tôt ou tard l'aisance ou le bien-être dans sa maison. Donnez à cette femme un mari paresseux, dissipateur : avec son savoir-faire, son activité, son économie, elle luttera longtemps contre la misère ; elle soutiendra encore sa maison chancelante; et, pour peu que les circonstances extérieures lui soient favorables, elle parviendra à élever sa famille. »

L'honorable orateur ne nous venons de citer n'a considéré l'influence d'une bonne épouse qu'au point de vue du bien-être matériel. Son influence morale sur l'ouvrier n'est pas moins bienfaisante. Elle adoucit ce que l'exercice continuel de son rude labeur donnerait de trop âpre à son caractère, et elle le soustrait à l'empire exclusif des occupations purement matérielles par l'échange de sa tendre affection et de celle de ses enfants, auxquels elle apprend à l'aimer.

Elle exerce sur lui la plus douce de toutes les souverainetés : celle de l'amour unie à l'estime. Partagée avec elle, la joie lui est plus douce et la peine moins amère. Dans les occasions difficiles, il se félicite presque toujours d'avoir suivi ses conseils qu'une raison calme inspire et que la piété éclaire. Il n'est point d'avantages, il n'est de jouissance, que l'ouvrier ne trouve auprès d'une bonne et tendre femme.

S'oublier avec elle, lui parler durement, la rendre responsable des peines qu'on éprouve, manquer de ménagements pour sa délicatesse, qui peut agir ainsi? Est-ce un homme de cœur, un homme d'honneur?

Nous n'hésitons pas à le proclamer; il ne mérite pas ce nom.

Mais ce que nous ne saurions dire assez haut, il faut que cette association de l'ouvrier et de la compagne qu'il a choisie soit toujours régularisée par la loi et bénie par la religion. Que l'ouvrier ait horreur de toute union qui n'aurait pas ce double caractère. Il n'arrive que trop souvent aux ouvriers, surtout dans les grandes villes, de contracter de ces faux hymens qui, nés du désordre, le perpétuent.

Quelquefois c'est par amour de la liberté que l'on se condamne à une telle vie On ne veut pas se charger de liens qui doivent durer jusqu'à la mort; on se croit plus libre. Quelle erreur ! L'on porte une chaine bien plus lourde que celle des lois et de la religion ; on porte celle d'une habitude vicieuse.

Dans le premier transport d'une passion réciproque, on s'étourdit, on se croit heureux; mais le désenchantement succède, la passion est dissipée, la honte et le malheur restent. Car jamais on n'enfreint impunément les lois de la nature; or, le mariage n'est point une institution humaine : les lois sociales, en lui donnant leur sanction, n'ont fait que reconnaître et consacrer une loi antérieure qui dérive de la nature même de l'homme. L'union des deux sexes, quand elle se forme et se dissout à volonté, quand elle ne constitue pas une famille avec ses droits et ses devoirs, n'est pas l'association de l'homme et de la femme, êtres raisonnables destinés à une vie immortelle : c'est l'assemblage de deux animaux, rien de plus.

Un homme qui a quelques sentiments d'honneur peut-il accepter pour lui-même une telle position ? Peut-il l'accepter pour sa compagne, pour peu qu'elle lui soit chère ? Les intérêts se mêlent sans se confondre.

La femme n'a aucun droit au produit du travail de l'homme; celui-ci n'a aucun droit au produit des épargnes de la femme. Cette communauté monstrueuse qui existe entre eux n'impose aucun devoir. Elle est une étrangère dans la demeure qu'elle habite avec lui; elle n'est point tenue à lui être fidèle, il n'est pas tenu de la protéger; elle peut le quitter quand il lui plaira, le reprendre, le quitter encore. Elle peut, sans être coupable, le laisser malheureux, sans consolation; malade, sans secours; mourant, sans prières; mort, elle ne portera pas son deuil; à ses funérailles, les sœurs et la mère ne souffriront pas qu'elle se mêle à elles pour le pleurer !

Jamais, entre elle et lui, la confiance ne peut être sincère : les enfants ne contribuent pas à les rendre plus chers l'un à l'autre, car ils sont moins le gage de leur tendresse que le vivant témoignage de leurs désordres. Plus leur intelligence se développe, et plus ils comprennent le malheur que leurs auteurs leur ont fait; ou bien, s'ils ne le comprennent pas, ils sont encore plus à plaindre, puisque, pour eux, les notions du bien et du mal sont effacées et qu'ils vivent au milieu de ce qui est irrégulier et vicieux sans le sentir.

Voilà donc leur sort : malheureux, s'ils souffrent de la position qui leur est faite; plus malheureux s'ils n'en souffrent pas. C'est surtout la jeune fille de ce couple improvoyant qui est à plaindre. Elle est à la fois et témoin et victime d'un perpétuel outrage à la morale. Quelle éducation pour une jeune fille! Qui sait jusqu'à quel oubli de ses devoirs, jusqu'à quels désordres l'exemple quelle a sous les yeux durant ses jeunes années pourra la conduire?

Ces sortes de ménages sont toujours malheureux ; ce sont, en général, des nids de *misères* et de *vices*.

A. Th.

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des Laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

7 MAI 1798

LES ILES DE SAINT MARCOUF

Il faut presque être normand pour connaitre les îles Saint-Marcouf, et plus d'un bon français ignore peut-être jusqu'à leur nom; le fait est que la circonstance que nous rappelons aujourd'hui est vraisemblablement la seule qui puisse faire apparaître ces noms dans l'histoire, car ce sont trois îles non habitées, qui forment une digue en avant de la rade de la Hougue; c'est dire qu'elles se trouvent sur la rade de la presqu'île du Cotentin à peu près à la hauteur de Valognes, sur le théâtre même où furent brûlés par les anglais, le 29 mai 1692, les 12 vaisseaux de Tourville qui, après la bataille livrée la veille au large, n'avaient pu réussir comme les autres à doubler le cap de la Hague (situé à la pointe N.-O. de la presqu'île) pour rentrer à Brest par le raz Blanchard, entre la côte de France et l'île d'Aurigny.

En 1798 il n'était bruit que d'une descente en Angleterre, et les Anglais en étaient effrayés; les corps de volontaires, exclusivement formés des chefs de maison et de ceux dont deux chefs de maison se portaient répondants, s'étaient partout formés pour la défense du sol national, et le gouvernement anglais avait déjà imaginé pour lui-même ce système qui réussit si bien plus tard en Portugal et en Russie, et qui consistait à faire le vide devant les troupes d'invasion en se retirant, et en brûlant et détruisant tout ce qui ne pourrait être emporté, avec promesse d'indemnité aux particuliers pour tout ce qu'ils ne laisseraient pas tomber aux mains de l'ennemi. En réalité, les bruyantes démonstrations du gouvernement français avait pour but de masquer le départ de l'expédition d'Egypte qu'on préparait alors en secret à Toulon.

Aussi on accueillait les projets les plus ridicules, et on donnait par exemple la publicité du *Moniteur* à l'offre d'un nommé Thilorier de construire un camp portatif et une montgolfière assez vaste pour le transporter en Angleterre. On avait cependant, afin de donner quelque corps à ces apparences, fait construire au Havre et à Cherbourg des bateaux plats qu'on appela « bateaux à la Muskein » parce que c'est un Anversois de ce nom qui en avait apporté le modèle de Suède, et qu'on l'avait fait capitaine de vaisseau en le chargeant de diriger l'opération; on résolut de les employer à reprendre les îles Saint-Marcouf dont les Anglais s'étaient emparés et d'où ils interceptaient les communications entre le Havre et Cherbourg.

Muskein sorti du Havre le 7 avril rencontra le soir dans la baie de Caen deux frégates avec lesquelles il engagea un combat de huit heures où, grâce au peu d'élévation de ses bateaux, il eut beaucoup moins à souffrir que l'ennemi dont une frégate s'échoua un instant; mais à l'issue duquel il fut obligé d'entrer dans l'Orne pour se mettre à l'abri. Après un long blocus il réussit à tromper la croisière et à conduire ses bateaux au port de la Hougue, où il retrouva ceux, que le contre amiral Larcrosse venait d'y faire arriver de Cherbourg, ainsi que des troupes d'embarquement.

On attendit un calme plat qui, en interdisant aux Anglais l'usage de leurs voiles, permit aux bateaux français de se diriger à la rame sur les îles Saint-Marcouf, qui étaient à 3 lieues de là, et le 7 mai l'expédition partit, emportant 800 hommes de débarquement. Elle échoua ; le feu de la flotille ne put éteindre les batteries des îles, les canonnières jetèrent l'ancre trop loin de terre pour protéger efficacement les bateaux plats, dont l'un fut coulé, le débarquement ne put s'effectuer ; quelques pertes sans importance, et après ... maintenir rentrer. Les Anglais ne rendirent les îles Saint-Marcouf qu'en 1802, à la paix.

La maison LASSÉE-TOURELLE, 12, rue de la Gare, à Roubaix, soucieuse d'être toujours agréable à ses clients vient d'appliquer un nouveau système pour la vente des oignons de jacinthes, tulipes, etc. On peut dès aujourd'hui se rendre ... des fleurs que l'on pourra obtenir ... tant au mois de sept... ... est River en Achelon désire. ... compte ... effet une collection de fleurs coupées ... dits oignons, se trouve actuellement exposée aux vitrines de la rue de la Gare. On y compte plus de 250 variétés plus belles les unes que les autres; aussi invitons-nous tous les véritables amateurs du beau ainsi que les spécialistes jardiniers de bonne maison, horticulteurs, etc., à aller voir cette exposition gratuite et bien nouvelle. Nous ne pouvons que féliciter M. Lassée de son initiative et espérer que le public roubaisien saura répondre à cet appel.

Il sera offert une tige de jacinthe à tous visiteurs à titre de souvenir gracieux. 23551

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES TOURISTES
L'« EXCURSION »
Directeur : Charles Parmentier à Bruxelles
VOYAGES PARTICULIERS
Aux personnes qui désirent voyager isolément, à 2, 3, 4 ou plus l'*Excursion* fournit, à des conditions très avantageuses, les billets de parcours, les services d'hôtels, les guides, les voitures, entrées, pourboires, etc. Elle trace les itinéraires au gré des voyageurs et remet à la demande de ceux-ci, des devis comprenant toutes les dépenses du voyage.
Ce système qui s'applique particulièrement aux voyages de noces a conquis la faveur des familles.
VOYAGES COLLECTIFS
L'*Excursion* organise toute l'année en tous pays, pour les personnes qui désirent se réunir en société, des voyages par groupes de 20 personnes moyennant un prix à forfait fixé avant le départ.
La nomenclature des voyages de l'année est envoyée gratuitement ainsi que le programme détaillé.
Prochains départs : L'Algérie, l'Italie, Constantinople, la Russie, l'Amérique (Etats-Unis et Canada.)
Pour tous renseignements et prospectus, vouloir s'adresser à *Mr Ch. Parmentier, directeur de l'Excursion*, 109, boulevard Anspach, à Bruxelles ou à son correspondant *M. Henry Messelin*, 75, rue Dammartin, à Roubaix. 52018 26002

ÉLECTRICITÉ
Téléphones, Sonneries, Porte-Voix, etc., etc.
SÉCURITÉ ABSOLUE !!!
Appareils de sûreté contre les vols, l'incendie, etc.
G. LEMPIRE, électricien-spécialiste
entreprend l'installation complète des appareils de sécurité contre le vol, l'incendie, etc.
Avertisseurs d'incendie à réglage automatique s'adaptant aux installations de sonneries électriques existantes.
Serrures et Gâches électriques.
Contacts de sûreté pour portes, fenêtres, *coffres-forts*, tiroirs, etc.
Contacts de sûreté doubles ressorts, connant repoussant, pour trappes, *coffres-forts* persiennes, en isées, etc.
Filsavertisseurs d'incendie et d'effraction, faisant fonctionner la sonnerie dès qu'on veut les couper.
Microphones espions pour entendre tont ce qui se dit dans un magasin, bureau atelier, cuisine, etc. Cet appareil peut se placer sous une tapisserie ou derrière un meuble.
S'adresser 16, Boulevard de Paris
ROUBAIX. 23241

DELCHAMBRE-DUFERMONT
19, rue Richard-Lenoir, 19
Agent à ROUBAIX
POUR LES CHAMPAGNES
POMMERY & GRENO
26513

Avis aux lecteurs. — La *Poudre de Rogé*, approuvée par l'Académie de médecine, est le plus agréable des purgatifs, celui qui convient le mieux aux dames, aux enfants et aux tempéraments délicats.
« La *Poudre de Rogé peut, dans presque tous les cas, remplacer les autres purgatifs.* » (Répertoire de Pharmacie). — Eviter les produits similaires dont le nom peut prêter à confusion. Fabon : 19, rue Jacob, Paris. Dépôt : 9, rue du 4-Septembre, et toutes Phies. Prix du flac. : 2 fr. 26582d

Eaux Min^les Nat^les admises dans les Hôpitaux
Saint-Jean. Maux d'estomac, appétit, digestions.
Impératrice Eaux de table parfaites.
Précieuse. Bile, calculs, foie, gastralgies.
Rigolette. Appauvrissement du sang, débilités.
Désirée. Constipation, coliques néphrétiques, calculs.
Magdeleine. Foie, reins, gravelle, diabète.
Dominique. Asthme, chloro-anémie, débilités.
Très agréables à boire. Usée B^lle par jour.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des EAUX, VALS (Ardèche
26211

ADRESSES COMMERCIALES
de Roubaix-Tourcoing
CHAUSSURES, LINGERIE, CHAPELLERIE ET DIVERS
Le « Journal de Roubaix » publie régulièrement, dans sa grande et dans sa petite édition, les adresses des principaux fournisseurs d'articles de mercerie, lingerie, chapellerie, etc.
Glaces et miroiterie en gros. Encadrements. Vitrerie, peinture. — Assurances contre le bris des glaces. — Paul HONORÉ, rue des Fabricants, 28.

AUX FABRIQUES PARISIENNES
E. LANDAUER
ROUBAIX, 16, rue du Vieil-Abreuvoir, 16, ROUBAIX
SPÉCIALITÉ DE BLANC
TROUSSEAUX ET LAYETTES
Fabrique de Lingerie et Broderie à la main à Remiremont (Vosges)
Nous avons l'honneur d'informer notre nombreuse clientèle que nos assortiments pour **cette saison** sont complètement terminés et que nous avons actuellement un immense choix en **LINGERIE FINE** pour **TROUSSEAUX et LAYETTES** dans les **genres les plus nouveaux et les plus variés** à des prix excessivement avantageux.
Vous trouverez aussi dans nos magasins un choix considérable d'**articles pour enfants**, tels que : **Robes, Douillettes, Pelisses cachemire et Broderie, Robes de baptême, Chapeaux, Tabliers, Bonnets**, etc.
CHOIX MAGNIFIQUE DE RIDEAUX EN TOUS GENRES
Spécialité de Lingerie